les plus rapprochés de Paris, et se continuera au fur et à mesure que les versements de la contribution seront effectués. Après le premier versement d'un premier demi-milliard, cette *évacuation* aura lieu dans les départements suivants : Somme, Oise et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et Oise, Seine-et-Marne situées sur la rive droite de la Seine, ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite.

» Après le payement de 2 milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les 3 milliards restants, et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas 50,000 hommes.

» Sa Majesté l'empereur sera disposée à substituer à la garantie territoriale, consistant dans l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière, si elle est offerte par le gouvernement français dans des conditions reconnues suffisantes par Sa Majesté l'empereur et roi pour les intérêts de l'Allemagne. Les 3 milliards dont l'acquittement aura été différé porteront intérêt à 5 pour 100 à partir de la ratification de la présente convention. »

Une convention particulière du 4 mars portait que les forts de la rive gauche de la Seine seraient évacués le 17 du même mois, à onze heures du matin, ainsi que la presqu'île de Gennevilliers et la forteresse du Mont-Valérien. Quant aux autres forts situés au sud de la capitale, nous avons déjà dit comment ils furent évacués. V. PARIS (siège de), au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

A la suite des événements qui se produisirent subséquemment, les conditions de l'*évacuation* se trouvèrent modifiées dans le traité de paix définitif (V. FRANCFORT [traité de]). Elles le furent plus avantageusement, grâce aux infatigables efforts de M. Thiers, lorsque le gouvernement allemand put être assuré que l'indemnité de guerre serait régulièrement acquittée aux époques fixées. En effet, le 16 mars 1873, le *Journal officiel* publiait la note suivante :

« Le traité d'*évacuation* du territoire français, fruit de longues négociations, vient d'être signé aujourd'hui même, 15 mars, à cinq heures du soir, à Berlin.

» Le gouvernement aurait voulu que l'Assemblée nationale fût la première informée de cet heureux événement; mais cela est devenu impossible, la dépêche qu'on attendait de Berlin n'étant arrivée à Versailles qu'à sept heures.

» Tout le monde sait que le gouvernement a pu remplir avec une rapidité inespérée les engagements financiers que, par prudence, il n'avait pris que pour une époque éloignée.

» Sur les 3 milliards qui restaient à payer à l'Allemagne, l'un a été entièrement soldé cet automne; le second, déjà versé en grande partie, sera complétement acquitté du 1er au 5 mai prochain.

» Le troisième et dernier milliard (cinquième de l'indemnité totale) sera versé au trésor allemand en quatre payements égaux, les 5 juin, 5 juillet, 5 août, 5 septembre de la présente année.

» En retour, S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, s'est engagé :

» A évacuer au 1er juillet prochain les quatre départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la place et l'arrondissement de Belfort. Cette *évacuation* ne devra pas durer plus de quatre semaines.

» Pour gage des deux payements à accomplir, la place de Verdun, avec son rayon, continuera seule d'être occupée jusqu'au 2 septembre. A partir de cette date, elle sera évacuée en deux semaines.

» Telles sont les conditions du nouveau traité, conditions longuement débattues, qui, malgré de douloureux souvenirs, réjouiront, nous n'en doutons pas, le patriotisme de tous les bons citoyens.

» Dès que les instruments diplomatiques auront reçu la forme authentique, ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale, pour que, dans le plus bref délai possible, la ratification du président de la République puisse être échangée contre celle de l'empereur d'Allemagne. »

Cet immense allégement à ses douleurs, la France le devait tout entier aux patriotiques et infatigables efforts de M. Thiers; l'Assemblée n'y était pour rien, mais elle tenait à se montrer grotesque, et elle se vota des remercîments au même titre qu'à M. Thiers, alors que, vingt-quatre heures auparavant, elle ne savait pas même un mot des négociations.

Nous ne donnerons pas ici la date précise de chacune de ces *évacuations* successives; on la trouvera au nom des principales localités ou des circonscriptions territoriales.

ÉVADISME s. m. (é-va-di-sme — de *Ève*, et de *Adam*). Nom d'une religion nouvelle dont le fondateur, nommé Ganneau, occupa quelque temps l'attention publique vers 1840. V. MAPAIL, au tome X du *Grand Dictionnaire*.

ÉVADISTE s. m. (é-va-di-ste). Sectateur de l'évadisme.

ÉVAGINATION s. f. (é-va-ji-na-si-on). Sortie d'une gaîne; ce qui sort d'une gaîne.

ÉVANESCENCE s. f. (é-va-nèss-san-se — rad. *évanescent*). Qualité de ce qui s'évanouit, s'efface.

ÉVANESCENT adj. (é-va-nèss-san — du lat. *evanescens*, qui disparaît). Bot. Se dit du nectaire qui finit par disparaître quand le fruit se développe.

ÉVANGÉLISATEUR s. m. (é-van-jé-li-za-teur — rad. *évangéliser*). Celui qui prêche l'Evangile.

Évangiles (LES), traduction de Bossuet, dessins de Bida, gravures à l'eau-forte de MM. Bida, Brouet, Bodmer, Bracquemond, Chaplin, etc. (Paris, Hachette, 1873, 2 vol. in-fol.). Cet ouvrage est la plus splendide édition des *Evangiles* qu'ait encore tentée aucun éditeur français ou étranger. La traduction de Bossuet est une œuvre magistrale et qu'on pouvait considérer comme inédite; Bossuet n'avait jamais entrepris une traduction de ce genre; il l'avait faite sans s'en douter. On l'a extraite verset par verset des œuvres de l'illustre évêque, où elle était disséminée. « La précision, la vigueur, le grand air de ce style ample et souple, dit le critique littéraire de la *République française*, sont à leur aise et en pleine lumière dans ces noables in-folio aux marges étendues et encadrées d'une double réglure rouge. Quand ce livre est ouvert, on dirait les tables de la loi. C'est le livre sur lequel s'appuie Bossuet, dans le beau portrait que nous a laissé de lui Rigault, le peintre de la majesté du XVIe siècle. »

Les magnifiques illustrations gravées d'après les dessins de M. Bida valent le texte. Ce n'est pas chose facile pour le crayon que de rajeunir tant de sujets si souvent traités depuis la Renaissance par les peintres de tous les écoles, de faire après tant d'autres du nouveau qui soit en même temps du beau, qui sorte de la routine banale et cependant ne dépayse pas les âmes pieuses habituées à voir traiter ces sujets d'une manière en quelque sorte consacrée. Chargé, il y a une quinzaine d'années, de cet important travail, M. Bida en a consacré dix à l'exécuter; il a été préparer en Orient même, au milieu des sites et des costumes qu'il avait à rendre, la plupart de ses compositions. De cette longue elaboration, il est sorti cent vingt-huit planches qui sont autant de véritables tableaux.

« Toute l'interprétation des scènes évangéliques de M. Alex. Bida, dit le même critique, repose sur cette donnée très-simple, mais particulièrement saisissante : replacer la vie et les actions de Jésus et de ses disciples dans le cadre terrestre où elles se sont accomplies. Ce n'est pas que cette donnée soit absolument originale. Il y avait eu des tentatives antérieures, mais on peut dire que le succès ne les avait pas couronnées. Sans parler des essais quelque peu bizarres de l'habile, mais vulgaire Horace Vernet, il ne serait pas rare de rencontrer dans l'œuvre si considérable des peintres italiens de la Renaissance la trace de cette préoccupation toute naturelle. Quoi qu'il en soit, il est juste de reconnaître que jamais, avant M. Bida, on n'avait suivi un système arrêté; ce qui n'était qu'un accident, une fantaisie, une boutade chez ses devanciers, devient chez lui l'effet d'un parti pris, d'une résolution constante. Ce qu'il a voulu faire, c'est l'Evangile vu et dessiné en Orient. Tout y est, les terrains, les ciels, les arbres, les eaux, les effets d'ombre et de lumière, l'architecture, les intérieurs, les costumes, les figures. Il résulte de ce système tout un ensemble de cartons du plus haut intérêt. Telle scène est traitée comme une large page d'histoire, telle autre comme un tableau de genre. Ici l'intérêt du dessin réside dans l'attitude touchante et dramatique des personnages; là, au contraire, on ne trouve que les détails d'un intérieur juif curieusement retracé, dans un paysage brûlé de soleil avec des plis du terrain, des arbres rabougris et stériles, qui parlent à l'imagination et l'émeuvent aussi vivement que telle scène pathétique. Lorsque M. Bida nous présente ces femmes syriennes d'une grâce toute pleine de langueur, ces beaux enfants dont l'innocence brille dans leurs grands yeux étonnés et naïfs, ces rudes pêcheurs du lac de Tibériade, aux torses robustes, aux visages hâlés par le soleil, aux vêtements simples, mais majestueux, il nous aide à comprendre tout ce qu'il y a en de charme et de beauté dans cette société idéale des premiers fondateurs de la religion. »

Évangiles (LES), par E. Renan (Paris, 1877, 1 vol.). Le nouveau livre de M. E. Renan est intitulé les *Evangiles*. C'est le cinquième de l'*Histoire des origines du christianisme*, qui commence à la *Vie de Jésus* et s'arrêtera à l'organisation définitive de l'Eglise catholique. L'œuvre est immense, et il en est peu de plus belle dans ce siècle. On a pu critiquer M. Renan avec beaucoup d'esprit; on a pu dire, avec plus de malice que de justesse, qu'il a écrit « l'histoire des trois mousquetaires de l'Evangile, » ou qu'il nous a donné des « bonbons qui sentent l'infini. » On a pu le pourchasser à coups de goupillon et sonner les cloches de toutes les églises pour l'exorciser. Mais pas une réfutation sérieuse n'a été faite d'une œuvre qui, à dire vrai, n'a prêté le flanc à la critique que par ses perfections mêmes, le charme du style, la grâce constante de la parole.

Dans les *Evangiles* de M. Renan, on assiste à la création des trois Evangiles synoptiques, tous les trois grecs d'origine : les Evangiles de Marc, de Matthieu et de Luc. Comme dans ses œuvres précédentes, M. Renan fait preuve d'une immense érudition dans la critique des textes et dans l'étude des auteurs présumés. Cette qualité se retrouve à un si haut degré dans tout ce qu'écrit M. Renan, elle est si incontestable que nous ne nous y arrêterons pas. Nous aimons mieux signaler quelques vues élevées de l'auteur sur la politique de l'empire romain. Elles méritent une attention d'autant plus grande que nous y trouvons des leçons utiles pour notre propre démocratie. Tel est, en effet, l'état des esprits aujourd'hui, que nous ne pouvons guère nous enfoncer dans le passé sans être repris par le présent.

Ici, M. Renan, en rendant justice à certains mérites des empereurs de la dynastie trajane, dit que leurs défauts furent « beaucoup d'orgueil et de dureté pour les petits, pour les pauvres, pour les étrangers. Ces défaillances prendront leur revanche en montrant qu'eux aussi ont leur noblesse et sont capables de vertus. » Ne dirait-on pas que l'auteur vise nos classes dirigeantes et qu'il parle de l'attitude de ce qu'on appelle les « honnêtes gens » vis-à-vis de la démocratie? Ailleurs, nous trouvons ce passage où l'allusion est plus visible encore : « L'esprit administratif aller aux excès, dit M. Renan. Un simple corps de pompiers était suspect. Trop de monde à une fête de famille inquiétait l'autorité. Trajan voulait que les invitations soient limitées et nominatives. Il voulait le repos à tout prix; mais le repos, quand l'autorité le fonde sur la suppression des efforts privés, est plus préjudiciable à une société que les troubles mêmes auxquels on prétend obvier par le sacrifice de toute liberté. » Ne dirait-on pas qu'il s'adresse aux préfets et aux maires, qui interdisent les réunions de nos jours? Quel coup droit au cœur de notre administration tracassière! et comme c'est encore aux pouvoirs publics que M. Renan fait appel, lorsque d'aucuns voulu intervenir dans les choses de la foi, « s'emparer de la superstition pour la régler, » créer un milieu religieux « purement officiel, » tuer l'âme, tuer la science et préparer le triomphe de la théocratie!

N'y a-t-il pas dans ces lignes un avertissement et une leçon pour le présent et aussi une espérance pour l'avenir?

Tout le monde l'a compris ainsi, et bien qu'il ait paru à un moment où la politique absorbait tous les esprits, le livre de M. Renan, les *Evangiles*, a obtenu un immense succès. Une pareille lecture est un repos pour l'esprit : c'est une accalmie dans la lutte, à la fois misérable et périlleuse, que nous sommes obligés de soutenir pour la liberté. Et puis, toutes les libertés se touchent. Peut-être même M. Renan, dans son indifférence politique, ne l'a-t-il pas assez vu ou n'a-t-il pas assez voulu le dire? Dans l'ordre de la pensée pure, il y a des jacobins, des despotes et des parlementaires. En combattant pour le triomphe des parlementaires politiques, on assure la liberté des parlementaires de la religion et de la philosophie.

On a publié dans une édition populaire la *Vie de Jésus*. Il est à faire de même pour les autres œuvres du philosophe, de façon à rendre accessible à tous l'*Histoire des origines du christianisme*. Si la tentative paraissait risquée, on pourrait du moins, lorsque ce travail sera terminé, en faire quelque résumé populaire et concis, ne gardant que l'essentiel du récit. Les lecteurs auront alors un tableau d'ensemble de nos origines religieuses, qui, en écartant l'idée de l'intervention divine, montrera le développement d'institutions qu'il est aussi peu philosophique d'accepter dans leur ensemble que de dédaigner de parti pris et en bloc.

L'humanité, en effet, met toujours quelque chose d'elle dans les institutions qu'elle fonde, et ce quelque chose répond à des besoins qui pourraient bien être éternels.

ÉVANIDE adj. (é-va-ni-de — du lat. *evanescere*, disparaître). Paléogr. Qui est presque effacé.

* **EVANS** (Marie-Anne), femme de lettres anglaise, connue sous le pseudonyme de **George Eliot.** — Miss Evans a épousé M. Lewes, et elle a continué d'écrire sous son pseudonyme d'Eliot. Cette femme auteur, qui, selon l'expression de M. Scherer, « ne le cède à aucune de son sexe, sauf Mme de Staël, pour la profondeur, l'éclat et la souplesse du génie, » a publié, outre les romans que nous avons cités : *Félix Holt le radical*, roman qui eut peu de succès; *Middlemarch*, un chef-d'œuvre, et *Daniel Deronda*, œuvre très-forte, dans laquelle on trouve des caractères analysés avec autant de sagacité que de profondeur, mais où l'on rencontre aussi des parties faibles et fatigantes. « Ce qui distingue George Eliot entre ses confrères, dit M. Scherer, c'est qu'il possède toutes les qualités qui font le romancier et qu'il les possède à un degré supérieur. La puissance d'invention est attestée par des récits où l'intérêt du dénouement ne s'est acheté par aucun sacrifice de la vraisemblance et où le développement des événements procède toujours de celui des caractères. George Eliot, d'ailleurs, n'imagine pas seulement les situations; il les devine, et la plus grande surprise du lecteur est de voir l'écrivain s'élever constamment à la hauteur de la péripétie qu'il a amenée. Il jette ses personnages dans les aventures terribles ou délicates, il rend une explication nécessaire, il provoque une crise et il s'en tire avec tant d'aisance, de force et de naturel que le lecteur est frappé entre l'émotion produite par le récit et l'admiration provoquée par le triomphe de l'auteur. Mais ce n'est pas sa seule supériorité. Les descriptions ne sont jamais là, chez George Eliot, pour leur propre compte, ainsi qu'il arrive pour les produits d'un art inférieur; elles sont subordonnées au drame, lui servent de cadre, d'entourage, et n'en sont pas moins semées de traits qui trahissent un oeil aussi exercé à l'observation de la nature qu'à celle du cœur humain. Le dialogue, qui est la partie faible chez de très-grands romanciers, qui manque si souvent entre leurs mains de vérité et de nuances, le dialogue est toujours en situation dans les romans de George Eliot, approprié aux caractères, varié comme eux, tantôt spirituel, tantôt pathétique, exprimant les sentiments les plus opposés et traduisant les individualités les plus diverses, et cela sans effort, sans jamais dépasser la note juste. Il y a là quelque chose de shakspearien, ce n'est pas trop dire. Et cependant nous ne sommes pas au bout des qualités qui font de notre auteur le premier des romanciers contemporains, car c'est dans la création de ses personnages qu'il manifeste surtout son génie. Il n'est pas un de ses ouvrages qui n'ait donné à la littérature de son pays quelques-unes de ces figures qui, une fois entrevues, restent dans le souvenir des hommes plus réelles, plus vivantes que les héros même de l'histoire. Ses portraits de femme sont surtout merveilleux. George Eliot a créé un genre où il n'aura point de successeur, parce qu'on ne verra plus jamais réunies les qualités qu'il a pu mêler avec celles de l'artiste : c'est le roman d'analyse morale. Là est sa virtuosité, là son triomphe. Récit, description, réflexion, dialogue, tout sert dans ses écrits à la peinture des mouvements secrets de l'âme, à l'étude de la conscience humaine, sans que la minutie de l'observation nuise à la vigueur réaliste de l'écrivain, à la personnalité de ses créations ni à l'intérêt passionné de ses drames. »

EVARTS (William-Maxwell), jurisconsulte et homme politique américain, né à Boston en 1816. Après avoir suivi les cours de l'Ecole de droit de Harvard, il se fit inscrire au barreau de New-York. Il remplit les fonction d'attorney général sous l'administration du président Johnson. Plus tard, il fut chargé de soutenir les intérêts des Etats-Unis devant le tribunal arbitral de Genève, dans la question de l'*Alabama*.

Il a été nommé, en mars 1877, secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères de Hayes. Il a prononcé plusieurs discours sur des questions importantes, entre autres sur les Etats-Unis. Quelques-uns de ses discours ont été publiés.

* **ÉVAUX**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. d'Aubusson; pop. aggl., 1,561 hab. — pop. tot., 2,967 hab.

Eve, oratorio de M. Massenet, poésie de M. Louis Gallet (cirque des Champs-Elysées, mars 1875). La partition de M. Massenet, écrite sur les très-beaux vers de son collaborateur, comprend seulement une dizaine de morceaux. Le scénario a la forme d'un de nos anciens mystères, avec un peu moins de naïveté et beaucoup plus de science dramatique; l'ensemble est d'un grand effet. C'est le vieux drame de la faute et du châtiment. « La petite partition d'*Eve*, dit le critique musical du *Journal officiel*, M. E. Gautier, contient des morceaux charmants; d'abord, le chœur pianissimo :

L'homme sommeille sous les palmes,

puis le duo en ut majeur :

Autour de nous respire une éternelle paix.

Un morceau excellent de tous points, c'est le chœur en *la* :

Au premier sourire d'Eve. . . . . .

L'orchestre est fin et doux, la mélodie des plus heureuses. La deuxième partie du mystère, *Eve dans la solitude*, commence par un chœur sans accompagnement dans le ton de *si* naturel majeur :

Femme, qui viens écouter le silence. . . . .

Cette deuxième partie est la mieux réussie. Les voix, dans la forêt, de la plaine proposent de montrer à Eve l'arbre du bien et du mal. Ici se place un air d'Eve, d'une mélodie simple et d'une couleur heureuse :

O nuit! ô douce nuit!...

La deuxième partie se termine par un chœur ferme et développé dans une forme tout à fait moderne :

Veux-tu posséder la puissance humaine?

» La troisième partie contient un beau duo d'amour :

Tes lèvres ont touché les miennes;
Quel charme éveillent dans mes veines
Toutes les ardeurs de mon sang!

La tendresse profonde qu'éprouvent l'un pour l'autre Adam et Eve est exprimée ici avec une chaleur qui, pour n'avoir rien de primitif, n'en est pas moins communicative et passionnée... C'en est fait! La mort est entrée dans le monde. Adam et Eve ont perdu leur ignorance enfantine, et, de toutes parts, des fleurs pâlies, des arbres frémissants, des cieux enflammés par l'éclair, des rivières mugissantes, par une intention dont on peut contester l'à-propos, mais non l'effet, sort ce chant funèbre : *Dies iræ, dies illa.* »

Ève naissante, statue par Paul Dubois; salon de 1873. La future mère du genre humain vient d'être tirée du flanc de l'homme et jouit de la vie. Debout, la jambe gauche légèrement repliée, le haut du corps et la tête mollement inclinés à droite, elle lève vers le ciel des regards étonnés et reconnaissants. Il y a dans son attitude une sorte d'embarras naïf et de gracieuse gaucherie qui témoignent de son inexpérience de la vie. Les bras sont réunis sur la poitrine, non par pudeur, mais par un élan naturel de gratitude et de prière. La chevelure se divise sur le front en deux bandeaux légers qui voilent les tempes, descend sur la nuque et est ramenée tout entière sur l'épaule droite et entre les seins, où les mains la retiennent.

Cette statue a obtenu un grand et légitime succès à l'Exposition de 1873. « La pose est poétique, naturelle, vraiment trouvée, a dit M. Lafenestre. Nous sommes bien loin des pêcheresses alanguies ou minaudières, ou des nourrices épaisses ou rustauds qui sont, tour à tour, décorées du nom d'*Eve* dans les représentations du paradis terrestre. Eve est belle, parce qu'elle est le type et le moule d'où doivent sortir les exemplaires les plus parfaits de la créature humaine; Eve est robuste, parce qu'elle doit porter vaillamment dans son sein les mâles garçons qui peupleront la terre; sa beauté se complète par sa force, sa force est un élément de sa beauté... Voilà une véritable œuvre d'art, où l'artiste, après un noble idéal, a imprimé fermement sa pensée haute et profonde. » Suivant M. Maxime Chamerlin (*Bien public*), « les formes de l'*Eve* de M. Dubois sont fermes et virginales; le ventre, toutefois, est un peu développé, mais la gorge est délicate et pure, les hanches ondulent harmonieusement, le dos a une fermeté et une souplesse délicieuse; la chevelure n'a peut-être pas l'ampleur qui conviendrait à la première femme, mais elle s'arrange avec une heureuse simplicité. » M. Chaumelin ajoute : « Après avoir dit les beautés de cette statue, signalerons-nous quelques imperfections de modelé, plus ou moins apparentes dans le modèle en plâtre que nous avons sous les yeux? Ces défauts s'atténueront sans nul doute et pourront même s'effacer aisément dans le travail du marbre. Telle qu'elle est, l'*Eve* de M. Dubois n'a certainement pas de rivales parmi les statues du Salon pour l'ampleur de l'exécution, la simplicité de la composition et la force du style. » M. Paul de Saint-Victor a renommé, lui aussi, que le modèle en plâtre exposé en 1873, pour n'être pas exempt de défauts, promettait néanmoins un chef-d'œuvre : « L'artiste est parti, comme Dieu, du premier coup de l'argile une Eve accomplie, mais celle de M. Dubois est bien près de la devenir... L'attitude est déjà trouvée; une sorte d'hésitation timide s'y mêle à la grâce d'une démarche harmonieuse; la femme est née parfaite et formée, mais elle fait son premier pas, et c'est encore celui d'un enfant. On ne saurait trop admirer le modelé des jambes, jeune et plein, d'une simplicité tout antique. Supposez-les trouvées dans des fouilles, à côté du Gladiateur, Ganesco, Etéivant, secrétaire de la rédaction, Cochinat, Ballue, colonel Martin, Dupeuty, G. Duval, Etienne Junca, Ebstein, Monselet, etc., tous charmants hommes; mais que de disparates sous le rapport des opinions! le colonel Martin et M. Ganesco, Ballue et Cochinat!... A un moment donné, M. Edmond Magnier força encore sa couleur et s'adjoignit MM. Naquet et Madier de Montjau, lesquels n'écrivirent, il est vrai, que quelques articles et abandonnèrent la politique du journal à Charles Monselet.

Nous avons donc raison de dire que l'*Evénement*, journal politique, n'a converti et ne convertira personne. Ce qu'il est, et c'est une place qu'il occupe à merveille, ce qu'il est, c'est un journal de boulevard, essentiellement parisien, dont les chroniques sont pleines de fantaisie et d'humour, dont les causans ont parfois un air de vraisemblance, dont les faits divers ont un cachet salubre qui les distingue de ceux du *Figaro*.

L'*Evénement*, dans son premier numéro, a annoncé qu'il serait un *Figaro* honnête; il a tenu parole. Mais que les dieux le préservent de toute prétention politique! Pas plus que son concurrent de la rue Drouot, il n'est fait pour régler et diriger l'opinion. Son ancien collaborateur Ganesco a échoué à la tâche, et M. Cochinat n'y réussirait pas mieux.

L'*Evénement* est un journal très-bien informé sur les faits de la ville, ayant une chronique locale fournie et bien à lui, prêtant aux autres journaux et ne leur empruntant pas, au courant de tous les bruits de coulisse; ses courriers sont spirituels, ses échos presque neufs, ses feuilletons choisis avec discernement. C'est par là que le succès lui est venu; c'est par là qu'il doit chercher à le maintenir.

ÉVENTAILLÉ, ÉE (é-van-ta-llé; *ll* mll. — rad. *éventail*). Disposé en éventail.

ÉVENTION s. f. (é-van-si-on). Techn. Engin dont se sert le lapidaire pour fixer le bâton à cimenter.

ÉVENTIONNER v. n. ou intr. (é-van-si-o-ne — rad. *évention*). Techn. Monter et descendre l'évention pour poser le ciment.

ÉVERNIATE s. m. (é-vèr-ni-a-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide évernique avec une base.

* **ÉVIAN**, petite ville de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Thonon, sur la rive méridionale du lac de Genève; pop. aggl., 1,792 hab. — pop. tot., 2,553 hab. On l'appelle souvent EVIAN-LES-BAINS.

ÉVIAS s. m. (é-vi-ass). Entom. Nom d'un papillon.

* **ÉVIDEMENT** s. m. — Rainure longitudinale pratiquée sur la lame d'une arme blanche, pour l'alléger.

* **ÉVIDEUR** s. m. — Chir. Sorte de lithotriteur.

ÉVINCEMENT s. m. (é-vin-se-man — rad. *évincer*). Action d'évincer; état de celui qui est évincé.

* **ÉVISA**, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 69 kilom. N. d'Ajaccio; 1,027 hab.

ÉVOLAGISTE s. m. (é-vo-la-ji-ste — rad. *évolage*). Econ. rur. Celui qui jouit d'un évolage.

* **ÉVOLUTIONNAIRE** adj. — Qui a rapport à la doctrine de l'évolution ou transformisme.

— s. m. Partisan de la doctrine de l'évolution.

ÉVOLUTIONNISME s. m. (é-vo-lu-si-o-ni-sme — rad. *évolution*). Biol. Système de l'évolution.

ÉVOLUTIONNISTE s. m. (é-vo-lu-si-o-ni-ste — rad. *évolution*). Biol. Partisan du système de l'évolution.

* **ÉVRAN**, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Dinan, sur le canal d'Ille-et-Rance; pop. aggl., 371 hab. — pop. tot., 4,208 hab.

* **ÉVRECY**, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Caen; pop. aggl., 495 hab. — pop. tot., 737 hab.

* **ÉVREUX**, ville de France (Eure), ch.-l. de dép. et de cant., à 104 kilom. N.-O. de Paris, sur l'Iton et sur le chemin de fer de Paris à Cherbourg; pop. aggl., 8,977 hab. — pop. tot., 14,627 hab. L'arrond. comprend 11 cant., 224 comm., 112,178 hab.

* **ÉVRON**, ville de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. de Laval; pop. aggl., 3,032 hab. — pop. tot., 4,724 hab.

* **EWALD** (Georges-Henri-Auguste DE), théologien et orientaliste allemand. — Il est mort à Gœttingue en 1875. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : les *Livres éthiopiens d'Henoch* (1854, in-4o); les *Livres sibyllins* (1858, in-4o); *Evangiles populaires du Hanovre* (1862-1864, 4 vol. in-8o); *Poëtes de l'Ancien Testament* (1866-1867, 3 vol. in-8o); *Prophètes de l'Ancien Testament* (1867-1868, 3 vol. in-8o).

EXACERBÉ, ÉE adj. (é-gza-sèr-bé — du lat. *exacerbatus*). Devenu acerbe, poussé à un haut degré d'excitation.

EXÆL, ange qui apprit aux hommes l'art de fabriquer des épées, des cuirasses, les machines de guerre, ainsi que les ouvrages d'or et d'argent. Cet ange, des plus galants, n'oublia pas les femmes, et l'enseigna à leur profit l'usage des pierres précieuses et même du fard.

Examen des doctrines médicales, par Broussais. V. MÉDICALES (examen des doctrines), dans ce *Supplément*.

EXANTHÈSE s. f. (è-gzan-tè-ze — du gr. *exanthéo*, je fleuris). Syn. d'EFFLORESCENCE.

EXASPÉRANT, ANTE adj. (è-gza-spé-ran, an-te — rad. *exaspérer*). Qui exaspère, qui irrite à l'excès.

EXAUCTORATION s. f. (è-kzo-kto-ra-si-on — du lat. *exauctoratio*). Hist. Licenciement des soldats, chez les Romains, soit après leur temps de service, soit comme punition.

EXAUGURATION s. f. (è-kzo-gu-ra-si-on — du lat. *exauguratio*). Hist. relig. Cérémonie religieuse, accomplie par les augures, et qui avait pour but d'annuler la consécration d'un temple ou d'un autel.

* **EXCAVATEUR** s. m. — Chir. Sorte de lithotriteur.

EXCENTRATION s. f. (è-ksan-tra-si-on — du pref. *ex*, et de *centre*). Mécan. Déplacement d'un centre; éloignement du centre.

EXCÉRÉBRATION s. f. (éks-sé-ré-bra-si-on — du lat. *ex*, hors de, et de *cérébration*). Cérébration anomale.

* **EXCIDEUIL** ou **EXIDEUIL**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. de Périgueux, sur la Loue; pop. aggl., 1,846 hab. — pop. tot., 2,210 hab.

EXCITEMENT s. m. (è-ksi-te-man — rad. *exciter*). Physiol. Etat du cerveau qui reprend son énergie interrompue par le sommeil ou par toute autre cause.

Excommunication de Robert le Pieux (L'), tableau de Jean-Paul Laurens; Salon de 1875. Robert de France, ce roi dévot qui passa une partie de sa vie à composer des hymnes religieuses, qui prenait un plaisir extrême à chanter au lutrin, qui gorgea de donations et de privilèges les évêques et les moines, ce pauvre sire qui laissa son sceptre tourner au goupillon, trouva cependant le moyen de mécontenter l'Eglise. Il eut la mécréante idée d'épouser Berthe, veuve du comte de Blois, dont il avait tenu précédemment un enfant sur les fonts baptismaux, et avec laquelle il avait ainsi contracté une parenté religieuse.

Rien que la mort n'est oit capable
D'expier son forfait; on le lui fit bien voir.

On l'excommunia !... La sentence vient d'être solennellement prononcée dans la grande salle du palais, en présence des époux incestueux. Sur les dalles, au pied du trône, fume et expire le cierge pascal arraché de son massif chandelier de cuivre : symbole de la vie spirituelle qui s'est éteinte dans l'âme du condamné. Le légat du pape et ses acolytes se retirent, impassibles comme des Cesoyeurs qui viennent d'enfouir un cadavre, et vont disparaître sous l'arcade d'une grande porte romane. Le silence, le vide, la mort se font autour des excommuniés. Les courtisans ont été les premiers à s'éloigner. Les vastes proportions de la salle font mieux ressortir encore l'isolement des coupables. Le roi, frappé de stupeur, a laissé choir son sceptre et courbe son front humilié, qui semble ne plus pouvoir porter la couronne. Dans son œil hagard, dans son attitude affaissée, il y a sans doute plus d'épouvante que de repentir; mais on devine qu'il n'aura pas la force de lutter et que la peur de l'enfer l'amènera vite à faire amende honorable. Déjà, il ne prend plus garde à la pauvre reine, assise à ses côtés, qui se cramponne à lui, qui l'enlace et l'étreint avec toute la tendresse de l'amour, avec toute l'énergie du désespoir.

Cette composition dramatique a été exposée en 1875, en même temps qu'un autre tableau, l'*Interdit*, dans lequel M. Laurens a retracé les conséquences sinistres de l'excommunication. D'un avis à peu près unanime, ces deux ouvrages ont été proclamés les meilleures peintures historiques du Salon. M. Paul de Saint-Victor a dit de l'*Excommunication* : « C'est la même composition simple et grande, dont l'éloquence n'est altérée par aucune emphase... M. Laurens peint comme il pense, avec fermeté et sobriété. Il y a de la concision dans son exécution énergique et juste. » M. About, tout en reconnaissant que le tableau de M. Laurens est peint avec une fermeté remarquable, lui a reproché d'être une conception plus littéraire que pittoresque. Un autre écrivain, un poète M. Coppée, a loué, au contraire, M. Laurens d'avoir su exprimer des « idées, » au lieu de s'être borné, comme tant d'autres, à faire de l'art pour l'art : « Les deux œuvres de M. Laurens, a-t-il dit, ont pour nous un mérite supérieur à tous les autres; elles font penser, et dans ce genre, pour ainsi dire écrit et littéraire, jamais peut-être M. Jean-Paul Laurens n'avait été mieux inspiré. Si ce sont là deux scènes plutôt que deux tableaux, elles sont dignes d'un drame de Shakspeare. » Les qualités pittoresques, et les qualités littéraires déployées par M. Laurens ne l'ont pas empêché de faire preuve d'un rare talent de peintre. « Le groupe des évêques qui s'endorment lentement sous le porche, tournant le dos au malheureux monarque, est d'une force de style remarquable, » a dit M. Castagnary. Du reste, M. Claretie a fait les observations suivantes : « Le mouvement de la reine est fort joliment saisi; l'expression douloureuse du visage a sa poésie et ce corps féminin apparaît bien dessiné et bien construit sous ses vêtements blancs. Il y a de la vigueur aussi dans le personnage du roi... La couleur de ses vêtements a je ne sais quoi de mâle. On sent encore une menace dans l'attitude des évêques qui s'éloignent, graves et solennels comme des justiciers. Le cierge renversé qui fume, et dont la fumée rampe au-dessus des dalles, les coussins encore affaissés sous le poids des corps, les murailles salies par les dos qui se sont accotés contre elles, les étoffes aux tons fiers, tout cela est traité avec infiniment de soin, de fidélité et de style. » En présence de ces divers jugements, il est permis de dire, avec M. Chaumelin : « A l'heure qu'il est, M. Jean-Paul Laurens est le premier de nos peintres d'histoire. A de fortes et austères conceptions il joint une exécution sobre, simple, claire, expressive. »

EXCRÉTINE s. f. (èk-skré-ti-ne — rad. *excrément*). Chim. Principe immédiat qui cristallise dans l'extrait alcoolique de matières fécales, soumis à une température plus basse que 09.

EXCURSIONNISTE s. (èk-skur-sio-ni-ste) Celui ou celle qui fait des excursions, des voyages. Il est à peu près synonyme de TOURISTE.

EXCUSABILITÉ s. f. (èk-sku-za-bi-li-té — rad. *excusable*). Qualité ou caractère de ce qui est excusable.

* **EXCUSE** s. f. — Fausse épée dont la lame n'est pas de fer, mais de baleine.

EX DONO, mots latins qu'on fait suivre du

nom de la personne qui a donné un livre, une gravure, etc., et qui signifient que cet objet provient d'un don fait par cette personne.

EXÉCRABILITÉ s. f. (è-gzé-kra-bi-li-té — rad. *exécrable*). Qualité ou plutôt défaut de ce qui est exécrable.

* **EXÉCUTION** s. f. — **Encycl.** *Exécution capitale.* Le nombre des *exécutions* capitales a beaucoup diminué en France depuis une cinquantaine d'années, comme on peut en juger par le tableau statistique suivant :

En 1825, 134 individus furent condamnés à la peine capitale et 114 exécutés.

En 1829, il y eut 60 *exécutions.*

En 1830, ce nombre descendit à 30.

Sur 50 condamnations prononcées en 1833, sous l'empire de la législation des circonstances atténuantes, 34 individus furent exécutés.

De 1835 à 1840, la moyenne des *exécutions* fut de 28 par an; elle s'éleva quelque peu dans les années suivantes; mais de 1852 à à 1862, la moyenne descendit à 23 par an; celle des condamnations était de 50.

En 1863, il y eut 20 condamnations et 11 *exécutions.*

En 1864, 9 condamnations et 5 *exécutions.*

En 1865, 14 condamnations et 5 *exécutions.*

En 1866, 20 condamnations et 9 *exécutions.*

En 1867, 25 condamnations et 17 *exécutions.*

En 1870, 11 condamnations et 5 *exécutions.*

Nous ne mentionnerons point ici les *exécutions* qui ont suivi la période communale. Il nous suffira de dire qu'en 1872 les condamnations pour crimes de droit commun suivies d'*exécutions* se sont élevées à 27, et en 1873 à 17.

En Angleterre, on a signalé également une grande diminution dans les cas d'application de la peine de mort. Le nombre des cas, qui était de 240 avant 1789, est réduit aujourd'hui des deux tiers.

EXÉCUTORIAL, ALE adj. (è-gzé-ku-to-ri-al, a-le — rad. *exécution*). Qui a rapport à une exécution de justice.

EXÈGUE s. m. (è-gzè-ghe). Évaluation à prix réduit. ‖ Terme vieilli.

EXELMANS (Joseph-Maurice), marin français, né en 1816, mort en 1875. Il était fils du maréchal Exelmans. Admis à l'École navale en 1831, il devint enseigne en 1837, lieutenant de vaisseau en 1843 et capitaine de frégate en 1851. Comme son père, il se montra un ardent bonapartiste, ce qui lui valut d'être nommé officier d'ordonnance de Napoléon III et, dès le mois d'octobre 1855, capitaine de vaisseau. Neuf ans plus tard, il était promu contre-amiral. M. Exelmans exerça alors un commandement dans l'escadre de la Méditerranée. En 1870, il fut mis à la tête d'une flottille qui devait opérer sur le Rhin; mais, à la suite de nos premiers revers, il prit part à la défense de Strasbourg avec une division de marins, se conduisit bravement et fut, dit-on, le dernier dans le conseil de défense qui consentit à la capitulation. Nommé vice-amiral en janvier 1874, il fut appelé peu après aux fonctions de préfet maritime à Rochefort. Le 22 juillet 1875, il fut précipité de son cheval, et il mourut quelques jours après de la même manière que son père. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

EXENTÉRATION s. f. (è-gzan-té-ra-si-on — du latin *ex*, hors de, et du gr. *enteron*, intestin). Enlèvement des intestins, dans les autopsies.

* **EXERCICE** s. m. — Sport. Partie de l'éducation d'un cheval de course où le travail est encore modéré. L'exercice se trouve entre la promenade et le travail proprement dit.

EXFODIATION s. f. (èk-sfo-di-a-si-on — du préf. *ex*, et du lat. *fodere*, fouiller). Action de faire une fouille, de creuser le sol.

***EXHAM** ou **HEXHAM**, bourg d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, au confluent des deux bras de la Tyne et sur le chemin de fer de Newcastle à Carlisle; 4,655 hab. Evêché fondé au VIIe siècle et transféré depuis à Durham. La situation de cette ville près du mur d'Adrien, et diverses inscriptions et médailles romaines trouvées dans le voisinage font supposer qu'elle occupe l'emplacement de l'ancienne *Axetodunum.*

EXHAUSTEUR s. m. (è-gzô-steur — rad. *exhaustion*). Appareil destiné à épuiser un liquide ou un gaz.

Exil (LES BORDS DU LAC LÉMAN, MÉMOIRES D'), par Mme Edgard Quinet (1868). Mme Quinet dédie ce livre à son mari, du verger de Veytaux : « La pensée, dit-elle, franchit sans cesse les murs crénelés qui séparent de son berceau l'enfant de la Bresse. C'est là-bas! sur le rivage de la Dôle, qu'on distingue fort bien de ce verger, c'est là qu'habite notre cœur. Pourquoi sommes-nous ici? Pourquoi si près et si loin d'une terre chérie? La reverrons-nous jamais? Ce n'est pas à moi de le dire. L'heure n'est pas encore venue de raconter les sept premières années d'exil à Bruxelles, si fécondes en douleurs. Mais en remontant le cours des seize années écoulées loin de la France, la date de 1857 se détache plus sereine et légère sur le fond sombre et lourd d'un sol étranger. J'y trouve pour toi des souvenirs consolants et doux; je n'en choisirai que les plus souriants; à toi seul appartient d'écrire les annales de l'exil. »

Qu'est-ce donc que ce livre? D'un côté, il se rapproche de l'œuvre intitulée : *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie;* de l'autre, il semble la continuation de l'autobiographie écrite par M. Quinet lui-même sous le titre de : *Histoire de mes idées.* Mme Quinet nous raconte son mari, nous dévoile l'origine, l'enfantement des œuvres de l'exil, nous fait lire dans le cœur de l'exilé. Ainsi le poëme de *Merlin l'enchanteur*, cette autre autobiographie de M. Quinet, occupe une large place dans ces souvenirs, parce que l'auteur a autant vécu que pensé son livre. Mais M. Quinet ne remplit pas seul l'ouvrage; Mme Quinet est fidèle dans ses amitiés et n'oublie pas ceux que le malheur a frappés en même temps qu'elle. Toute la tribu des exilés défile devant nous avec son cortége de douleurs et de vertus; chacun a son mot flatteur, non pas de cette flatterie courtisanesque qui avilit, mais de cette flatterie du cœur qui relève celui qui la reçoit et celui qui la donne. Nous sommes initiés aux épreuves de nos frères sur la terre étrangère, et notre cœur se serre en songeant que c'est leur dévouement pour nous qui les a fait rejeter loin de la mère patrie. Seules, quelques descriptions, faites à vol d'oiseau dans le cours des voyages, viennent égayer le ton mélancolique qui règne dans ces pages intimes.

Le but principal du livre est de nous faire connaître Edgar Quinet, mais il y réussit moins que le livre de Mme Victor Hugo pour son mari. C'est que ces souvenirs ne sont pas assez familiers, assez domestiques. Nous ne voyons pas Edgar Quinet chez lui; l'homme est trop effacé derrière l'exilé politique, derrière le philosophe et l'ancien représentant du peuple. Il discourt pour le public plus qu'il ne cause dans son intérieur; aussi inspire-t-il plus d'estime et d'admiration que de sympathie et d'affection. Il plane trop haut pour qu'on soit tenté de lui tendre les bras.

Cette réserve faite, le livre est intéressant et bien écrit; il nous révèle des pensées de M. E. Quinet tantôt profondes, tantôt élevées, qui complètent la physionomie de l'homme et dont nous citerons quelques traits. « M. Quinet analyse ainsi ce terme de mépris : « C'est » un bourgeois, » avec lequel on ameute une classe de citoyens contre l'autre. Qu'est-ce qu'un bourgeois? Un homme qui ne vit que pour gagner de l'argent, qui n'a d'autre pensée que bien vivre, bien manger, éloigné de toute idée politique. Or si l'ouvrier sacrifie à l'espoir du salaire tous ses sentiments de justice, de liberté, de dignité, ne sera-t-il pas aussi « bourgeois » que l'épicier? A ce compte, il y a des temps où le peuple devient cent fois plus bourgeois que les classes aisées. » Ailleurs, Quinet s'écrie, après avoir lu un volume de l'*Histoire de France* de Michelet : « Il a fait crouler l'histoire masquée, convenue; c'est une véritable révolution dans le passé et le présent. »

Parfois, c'est un autre exilé qui fournit à l'auteur une page piquante : « Le colonel Charras arrive de La Haye, où il a laissé son ami Barbès. Rien de plus touchant que la vive affection qui unit ces hommes stoïques. Au rigorisme des principes, au caractère incorruptible, ils joignent une nature si profondément humaine, un cœur si tendre! Le colonel ne parle de l'ancien prisonnier de Belle-Isle qu'avec attendrissement et respect : « Tout ce qu'on a dit de Barbès est bien au- » dessous de ce qu'il est. Je reste uniquement » à La Haye parce qu'il y est, et il y reste à » cause de moi. » Un mot peint Barbès : « Pour moi, il n'y avait qu'un rôle possible » dans la République; un seul m'allait. Je » faisais un bon prisonnier d'État et j'avais » pris mon rôle au sérieux. »

Que de nobles entretiens entre les exilés! On parle de la France, cette mère chérie, de l'Algérie, des destinées de la patrie et de ses colonies, de la réorganisation militaire, du péril des armées permanentes. L'exemple de la Suisse et de l'Amérique, chaleureusement commenté par M. Quinet, démontre victorieusement que la meilleure défense des frontières c'est la liberté et le patriotisme des citoyens. Certes, le lecteur est heureux de voir la résignation de ses frères malheureux, dont le malheur n'a pu abattre le courage ni dessécher le cœur, et le livre de Mme Quinet le charme. Peut-être lui semble-t-il un peu apologétique; mais, qu'il ne l'oublie pas, c'est une femme qui parle de son mari, et dans l'exil, où les liens d'affection se resserrent encore.

Exilés (LES), drame en cinq actes et neuf tableaux; représenté pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 31 mars 1877. La pièce, tirée du roman de M. le prince Lubomirsky, a été écrite par MM. E. Nus et Sardou; mais ce dernier n'a pas voulu être nommé. Pourquoi cette modestie inattendue? D'aucuns ont cru que le candidat à l'Académie ne daignait pas faire entrer dans son bagage une œuvre qui, certes, n'est pas magistrale; mais M. Sardou n'a pas écrit que des chefs-d'œuvre, et le *Roi Carotte*, qu'il a signé, était loin de valoir le peu que valent les *Exilés*. La vraie raison, c'est que l'auteur de *Rabagas*, après s'être déclaré pour les pouvoirs forts, n'a pas voulu, au moment où il sollicitait les voix d'une compagnie adulatrice de tous les pouvoirs, avouer un drame qui fait aux puissants un cruel procès.

L'action des *Exilés* se passe en Russie, à Saint-Pétersbourg d'abord, en Sibérie ensuite. Un certain Schelm (Schelm, en allemand, signifie coquin), fils de serf affranchi, envieux, ambitieux, scélérat, digne en tous points de son nom, est directeur de la police. Malgré son origine et la nature des fonctions qu'il exerce, il aime Nadége, jeune fille de la haute aristocratie. Nadége ne répond pas à cet amour, d'abord parce que Schelm n'est ni noble ni beau, puis surtout parce que son cœur est pris. Par qui? Par Max de Lucière, un Français naturellement. Voilà comme nous sommes toujours; nous nous donnons modestement le beau rôle. Dans le drame les *Exilés*, Schelm, l'affranchi, est cruel, farouche, odieux; les seigneurs russes sont rudes et durs; mais il y a un héros de gentilhommerie, un vrai chevalier, c'est un Français. A côté, un aimable garçon, gai, alerte, spirituel, fécond en ressources et en bons mots : c'est un domestique français aussi et qui a nom Carcassin. Ajoutons que Nadége vit dans la dépendance de son frère Wladimir, lequel a pour femme une belle personne nommée Tatania; mentionnons enfin un traître de seconde catégorie, Palkine, qui a intérêt à la perte du comte Wladimir, dont il doit hériter. Tels sont les personnages.

Donc, le chef de la police russe, Schelm, aime passionnément la jeune Nadége, sœur du comte Wladimir, laquelle aime un jeune Français, Max de Lucière. Ce jeune et beau garçon a été garrotté, ficelé et jeté dans le fleuve à l'instant où l'un de ses amis venait de l'introduire, sur ses instances réitérées, dans une maison mystérieuse où les grandes dames de Russie viennent, lui disait-on, tenir compagnie à la jeunesse dorée. Heureusement, Carcassin a tiré de l'eau, juste à temps, son maître, Max de Lucière, qui croit devoir raconter son aventure au chef de la police. Schelm, flairant une réunion de conspirateurs, demande, non au chevalier français, mais au trop confiant Carcassin, le signalement de la maison mystérieuse et le mot de passe. Grâce à ces indications, le chef de la police pénètre lui-même dans la maison secrète, où les affidés portent un masque, ce qui lui permet de ne pas être reconnu. Il tient tous les fils du complot, et, quand on le voudra, tous les conspirateurs seront pris dans le même coup de filet. Pour se rapprocher de Nadége, il a fait voler à son frère Wladimir des diamants de famille qu'il lui a fait restituer ensuite; ce service, pense-t-il, a rapproché les distances. La découverte de la conspiration, annoncée au czar, va être pour lui la source d'une nouvelle et plus éclatante fortune. Aussi, n'hésite-t-il plus à parler au comte Wladimir de l'alliance qu'il ambitionne. Le comte l'arrête de ce mot dédaigneux : « J'ai l'honneur de vous présenter M. Max de Lucière, mon beau-frère. » Schelm demeure atterré; mais la partie n'est pas perdue peut-être. Tout au moins, il se vengera. Par un de ces stratagèmes qui réussissent mieux au théâtre que dans la vie réelle, il attire le comte et le chevalier français dans la maison mystérieuse. A peine y ont-ils pénétré que Schelm arrive avec une nuée d'agents et arrête les conspirateurs. En vain Wladimir et Max protestent-ils de leur innocence; Schelm, tout naturellement, ne tient pas compte de leurs dénégations, et il les fait condamner à la déportation en Sibérie. Il a eu soin, auparavant, de reprendre au comte le billet qui l'a attiré dans le piége. A peine a-t-il entre les mains cette pièce, qui démontrerait l'innocence de ses victimes et sa propre perfidie, que Palkine, ennemi à la fois du comte et du préfet de police, la lui enlève.

Voilà la première partie de l'action; elle est dramatique et parfois saisissante. Nous entrons maintenant en plein mélodrame. Wladimir et Lucière sont en Sibérie. Avec eux nous retrouvons Carcassin, la comtesse Tatania et Nadége, que Schelm voulait séparer du jeune Français. Là encore les poursuit et les atteint la haine de leur bourreau. Ils ont faim, ils ont soif et sont en butte à mille tourments. Il faut échapper par la fuite à ces tortures pires que la mort; un plan d'évasion est formé et mis aussitôt à exécution. Alors commence une poursuite acharnée, haletante. Les deux femmes s'égarent dans une forêt et la comtessse tombe épuisée par la fatigue et la faim. Apparaît Schelm, porteur d'un cordial qui peut la sauver; mais il met une condition à son aide si nécessaire : il faut que Nadége l'épouse. C'est en vain que l'infortunée supplie et se traîne dans la neige, Schelm reste insensible. Elle va mourir lorsque, pour la sauver, Nadége consent à dire le oui fatal. Au retour de la chapelle, le moment psychologique venu, elle tire un couteau qui a déjà servi bien des fois dans les mélodrames. Mais les révoltés ne lui laissent pas le temps de se faire justice. Ils saisissent Schelm, le garrottent et le laissent seul dans le pavillon, où Palkine arrive à point nommé. Palkine a moins de scrupules que le comte et le chevalier français. Il met le feu à la charpente; mais il a trop compté sur la combustibilité du pavillon. Schelm s'échappe, fortement endommagé, et rejoint les prisonniers, qui, après avoir échappé à leurs persécuteurs, ont été repris et enfermés dans la citadelle d'Irkoutsk. Schelm arrive à moitié mourant. Il veut, toutefois, avoir la joie suprême de faire tomber toutes ses victimes sous les balles de ses soldats, et cela sans sortir de la chambre où il tombe épuisé. Le peloton d'exécution y est amené en effet; mais, comme les fusils s'abaissent, le grand-duc entre. Carcassin, qui a tué Palkine, a pris à celui-ci la lettre enlevée à Schelm et l'a remise au fils de l'empereur. Schelm meurt. Le crime est puni et la vertu récompensée par le mariage de Nadége et de Max de Lucière.

Telle est cette partie mélodramatique, faisant suite à deux actes distingués. C'est qu'en effet, et M. Gaucher l'a dit avec raison dans la *Revue politique et littéraire*, le drame les *Exilés*, « comme *Dora* et comme toutes les œuvres de Sardou, se divise en deux parties distinctes : deux actes de comédie, puis vient le drame. Presque toujours la première partie est supérieure à la seconde; les caves sont sculptées avec plus de soin et de délicatesse que la maison même. Cela se conçoit d'ailleurs. M. Sardou se dit que l'intérêt de l'action et l'émotion des péripéties suffiront quand le drame précipitera sa marche; pour le préparer, au contraire, trouvant le spectateur froid et mal disposé de temps à autre, on ne saurait trop déployer d'habileté et même de coquetterie d'esprit. En outre, et c'est la principale raison, il met son point d'honneur d'artiste à rattacher le drame à une étude particulière soit morale, soit sociale. Le drame, il y tient moins, sachant bien qu'il n'y a, après tout, qu'une dizaine de combinaisons possibles, qui reviennent toujours, de même que, au barreau, il n'y a qu'une dizaine de causes, dans le cercle desquelles l'avocat tourne constamment. On trouve des précédents à toute situation. Ici, par exemple, le *Naufrage de la* Méduse et les *Fugitifs*. Personne n'est donc jamais tout à fait sûr d'être le père de son drame, M. Sardou surtout. Mais l'étude morale ou sociale soit sur les paysans, soit sur l'amitié, ailleurs sur la liberté politique, ailleurs sur l'espionnage dans le grand monde, voilà le sang de son sang, la chair de sa chair. C'est lui que l'on goûte, que l'on applaudit dans la première moitié de l'œuvre; dans la seconde, ce sont les drames antérieurs qui ont inspiré le drame actuel; ce sont les cris du jeune premier, les larmes de la jeune première; ce sont les décors, les machinistes, les torrents, les incendies, les avalanches, les animaux savants. L'instant est venu pour l'homme d'esprit de disparaître; M. Sardou plonge dans la trappe. C'est pourquoi il ne devrait pas accepter de collaborateurs. Il leur laisse, en effet, la portion qu'il a dédaignée. La traitant lui-même, il l'eût menée au pas de course. Ceux-ci, pour faire œuvre personnelle, la conduisent lentement et avec complaisance, alors qu'il faudrait laisser presque tout à faire aux décorateurs, aux machinistes. Il ne leur suffit pas que nous ayons l'impression sensible, l'émotion et le plaisir des yeux; ils tiennent à faire plaisir à nos oreilles, hélas! C'est ainsi que la première partie des *Exilés* a été bien accueillie, et elle le méritait; la seconde, lente, traînante, languissante, a énervé le public. »

Cette appréciation est assurément fort juste; mais le peu de succès obtenu par la pièce tient encore à une autre cause. Les invraisemblances fourmillent. Laissant de côté celles qui ne sont que des coïncidences bizarres, des rencontres non préparées, des hasards trop complaisants, nous ne retiendrons que les invraisemblances, plus graves à nos yeux, qui consistent à nous donner une idée tout à fait fausse de la Russie. Le drame se passe en 1863, date de la conspiration nihiliste à Saint-Pétersbourg. Or, en 1863, la Russie n'était déjà plus le pays que décrit M. Lubomirsky. Certes, nous savons ce qu'il y a de fondé dans certaines critiques de l'administration russe. Le théâtre russe lui-même a mis à la scène ces employés corrompus et brutaux qui ont gardé jusqu'à nos jours les traditions autoritaires de Pierre le Grand. Le *Reviseur* a même fourni à Gogol le sujet d'une comédie fort gaie et fort mordante. Mais, en 1863, un simple directeur de la police, placé sous les ordres d'un ministre, n'avait pas le pouvoir de faire disparaître les citoyens russes avec le laisser-aller que Schelm apporte à ses exercices. Il ne pouvait pas faire disparaître un Français connu à l'ambassade et présenté à la cour, comme Lucière, ni exiler un colonel comme Wladimir, aide de camp d'un prince du sang. Encore moins trouvera-t-il un officier pour fusiller des captifs dans une chambre. En 1863, les chefs nihilistes Dolgouschine et Nietchaïeff, qui n'étaient pas de gros personnages, ont été jugés régulièrement et solennellement. Il y a une fâcheuse fatuité française à représenter un grand empire comme la Russie livré à une barbarie que ne supporteraient pas les Iroquois.

Mme Dica-Petit, Dumaine, Alexandre, Lacressonnière, Taillade et Deshayes ont tiré tout le parti possible de rôles médiocres; mais ce qu'il faut applaudir plus encore, c'est la troupe du jardin d'acclimatation : rennes, loups, chèvres, etc. Voici de nouvelles perspectives ouvertes au théâtre : la collaboration des auteurs dramatiques et des dompteurs d'animaux.

EXILEUR s. m. (è-gzi-leur — rad. *exiler*). Celui qui envoie en exil. ‖ Peu usité.

EXIMER v. a. ou tr. (è-gzi-mé — du lat. *eximere*, même sens). Droit. Décharger, affranchir d'une obligation onéreuse.

EXINSCRIT, ITE adj. (è-gzain-scri, i-te). Géom. Se dit d'un cercle qui est tangent à deux côtés prolongés d'un triangle.

EXITÉRIES (du grec *exeimi*, je sors, je pars), nom sous lequel les Grecs désignaient les prières, les sacrifices qu'ils offraient aux dieux avant une entreprise militaire, un voyage, ou au moment de la mort d'un parent, d'un ami, etc.

* **EXMES**, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. E. d'Argentan, sur la Dive; pop. aggl., 376 hab. — pop. tot., 539 hab.

EXOCARDIAQUE adj. (è-gzo-kar-di-a-ke — du gr. *exô*, hors, et de *cardiaque*). Méd. Se dit des bruits du cœur produits hors de sa cavité.

EXODERME s. m. (è-gzo-dèr-me — du gr. *exô*, dehors, et de *derme*). Couche ou feuillet externe du blastoderme.

EXOGAME adj. (è-gzo-ga-me — du gr. *exô*, au dehors; *gamos*, mariage). Qui se marie en dehors de la famille ou de la tribu.

EXOGAMIE s. f. (è-gzo-ga-mî — du gr. *exô*, en dehors; *gamos*, mariage). Habitude de se marier en dehors de la famille ou avec des étrangers.

EXONDANCE s. f. (è-gzon-dan-se — du lat. *exundare*, déborder). Quantité excessive. ‖ Peu usité.

EXONDEMENT s. m. (è-gzon-de-man — du lat. *exundare*, déborder). Syn. d'EXONDATION.

EXOPHTHALMIQUE adj. (è-gzo-ftal-mi-ke — rad. *exophthalmie*). Chir. Qui se rapporte à l'exophthalmie.

EXORATION s. f. (è-gzo-ra-si-on — rad. *exorable*). Supplication tendant à rendre exorable.

EX ORE PARVULORUM VERITAS (*La vérité sort de la bouche des enfants*), Proverbe latin qui a en français son similaire exact.

« Ce sera nous, gracieuse souveraine, qui » serons vos libérateurs, » s'écria Roland. « *Ex ore parvulorum*, dit la reine en levant » les yeux vers le ciel. Si c'est par la bouche » de ces enfants que le ciel m'appelle à des » pensées plus convenables à ma naissance et » à mes droits, il leur accordera sa protec- » tion. »

WALTER SCOTT.

EXOSMOTIQUE adj. (è-gzo-smo-ti-ke — rad. *exosmose*). Physiq. Qui concerne l'exosmose.

EXOTHERME adj. (è-gzo-tèr-me — du gr. *exô*, au dehors; *thermos*, chaud). Chim. Se dit des corps composés dont la ségrégation chimique entraîne un dégagement de chaleur.

EXOTISME s. m. (è-gzo-ti-sme — rad. *exotique*). Caractère de ce qui est exotique.

EXPANSIVITÉ s. f. (èk-span-si-vi-té — rad. *expansif*). Caractère expansif.

EXPECTATEUR s. m. (èk-spè-kta-teur — du lat. *expectare*, attendre). Celui qui attend, qui est en expectative.

Expectation (ART DE GUÉRIR LES MALADIES PAR L'), ouvrage de Stahl. V. ART DE GUÉRIR..., au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, page 709.

EXPÉRIMENTABLE adj. (èk-spé-ri-man-ta-ble — rad. *expérimenter*). Qui peut être expérimenté.

* **EXPERTISE** s. f. — **Encycl.** *Expertise légale en matière de douane.* Aux termes d'une loi du 27 juillet 1822, les contestations qui peuvent s'élever entre la douane et le commerce relativement à l'espèce, à la qualité ou à l'origine des marchandises doivent être déférées à un comité d'*expertise* institué près du ministère de l'agriculture et du commerce. Ce comité se compose de trois fonctionnaires spéciaux, ayant titre de commissaires experts, et auxquels le ministre adjoint, pour chaque affaire et selon sa nature, au moins deux négociants ou fabricants, qui ont voix consultative. Les commissaires experts sont seuls compétents pour statuer sur les contestations; leurs décisions ont force de chose jugée pour les affaires spéciales à l'occasion desquelles elles sont intervenues, et les tribunaux eux-mêmes ne peuvent, dans aucun cas, y substituer leurs propres appréciations. Il est d'ailleurs formellement interdit aux douanes de déférer, sous quelque prétexte que ce soit, aux demandes qui leur seraient faites par le commerce en vue de faire trancher, par voie d'*expertise* locale, les contestations relatives à l'espèce, à la qualité ou à l'origine des marchandises. Toutes les fois que les employés ont des doutes sur l'exactitude des déclarations, il est de leur devoir de provoquer l'*expertise* légale; s'ils n'ont aucun motif de suspecter la bonne foi du déclarant, ils lui font la remise de la marchandise après payement des droits dus en vertu de la déclaration et sous engagement cautionné d'acquitter le supplément de droit que l'*expertise* rendrait exigible; dans le cas, au contraire, où la vérification leur donne lieu de penser que la déclaration est fausse, ils doivent, si la fraude est flagrante, procéder à la saisie de la marchandise et constater le fait par un procès-verbal, ou, s'il reste quelque incertitude quant à l'intention de fraude, rédiger un acte conservatoire réservant tous les droits de l'administration ou faire souscrire au déclarant une soumission cautionnée, par laquelle il s'engage à s'en rapporter à la décision administrative. Dans quelques conditions, d'ailleurs, que les marchandises aient été saisies ou retenues, il est enjoint aux receveurs des douanes d'en offrir mainlevée sous caution, à moins qu'il ne s'agisse d'objets prohibés. Lorsqu'il y a eu acte conservatoire ou soumission de s'en rapporter à la décision de l'administration, la douane provoque directement et sans retard l'*expertise* légale; mais, lorsqu'il y a eu procès-verbal de saisie, la douane n'a pas à prendre l'initiative : c'est au tribunal qu'il appartient d'ordonner l'*expertise*, s'il y a lieu.

Les échantillons destinés à être soumis à l'examen du comité d'*expertise* sont prélevés par la douane en présence du déclarant et scellés des cachets des deux parties. Ce prélèvement est constaté soit dans l'acte conservatoire ou la soumission, soit par un acte spécial, et, dans tous les cas, mention est faite, dans ces actes, de l'apposition des cachets et de leurs signes distinctifs. Des échantillons identiques à ceux prélevés en vue de l'*expertise* sont adressés par la douane d'importation à l'administration centrale, qui les examine et lève d'office les difficultés, s'il y a lieu.

Bien que les décisions des commissaires experts doivent être considérées, en principe, comme définitives, le ministre du commerce peut, sur la demande des intéressés et lorsque ceux-ci produisent de nouveaux éléments d'appréciation, autoriser une contre-*expertise*. Dans les cas, fort rares, où cette autorisation est donnée, l'affaire revient devant les commissaires experts, auxquels le ministre adjoint, s'il le juge à propos, des négociants ou fabricants autres que ceux qui avaient été consultés la première fois.

Une convention conclue avec l'Angleterre le 24 janvier 1874, et dont les clauses ont été successivement étendues à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Suisse, à l'Allemagne et à l'Autriche, a établi d'importantes modifications dans les conditions de l'*expertise* légale en ce qui concerne les marchandises importées de ces divers pays et déclarées pour la consommation. D'après cette convention, le déclarant, d'une part, et la douane, d'autre part, ont la faculté de choisir chacun un expert parmi les négociants ou fabricants inscrits sur une liste fournie annuellement par le président de la chambre de commerce de Paris. Les deux experts ainsi désignés sont convoqués par le ministre du commerce devant le comité d'*expertise* légale; s'ils tombent d'accord sur la question en litige, le comité doit enregistrer leur décision et la rendre définitive; en cas de désaccord, ce comité remplit le rôle de tiers arbitre et décide en dernier ressort. Pour que l'*expertise* ait lieu dans les conditions que nous venons d'indiquer, il est nécessaire que le déclarant en ait fait la demande expresse au moment où le litige a pris naissance; s'il a renoncé à user de la faculté de désigner lui-même un expert, l'*expertise* a lieu dans les conditions déterminées par la loi de 1822.

Aucune contre-*expertise* n'est autorisée lorsque l'*expertise* s'est effectuée en vertu de la convention de 1874.

— *Expertise locale.* Le comité d'*expertise* légale est compétent pour prononcer sur la valeur des marchandises prohibées expédiées en transit. Dans tout autre cas où des contestations s'élèvent entre la douane et le commerce sur la valeur des marchandises, c'est à des arbitres désignés par les deux parties qu'elles sont déférées. Les contestations de cette nature ne se produisent d'ailleurs qu'à l'égard de marchandises taxées à la valeur, importées des pays avec lesquels la France a conclu des conventions commerciales stipulant un tarif de faveur. Si la douane considère que ces marchandises ont été déclarées au-dessous de leur valeur réelle, elle peut soit les préempter, c'est-à-dire les retenir, en payant à l'importateur le prix porté sur la déclaration, augmenté de 5 pour 100, soit en faire faire l'estimation par des experts. L'importateur contre lequel la douane veut exercer le droit de préemption a, de son côté, le droit de demander l'*expertise*. Les arbitres experts sont désignés, l'un par le déclarant, l'autre par le chef du service local des douanes; s'il y a désaccord ou si, au moment de la constitution de l'arbitrage, le déclarant le requiert, les experts choisissent eux-mêmes un tiers arbitre; dans le cas où ils ne peuvent s'entendre sur ce choix, la désignation du tiers arbitre est faite soit par le président du tribunal de commerce du ressort, soit par le juge de paix du canton quand le bureau de déclaration est à plus de 1 myriamètre du siége du tribunal de commerce. La décision arbitrale doit être rendue dans les quinze jours qui suivent la constitution de l'arbitrage. Les droits de douane sont liquidés sur la valeur déclarée, si les experts reconnaissent qu'elle est exacte ou qu'elle n'est pas inférieure de 5 pour 100 à la valeur réelle. Si la valeur constatée par l'*expertise* est supérieure de 5 pour 100 à la valeur déclarée, la douane a la faculté de préempter ou de recouvrer les droits sur la valeur reconnue. Quand l'évaluation des experts est supérieure de 10 pour 100 à la valeur déclarée, la douane demeure libre ou de préempter ou de percevoir le droit sur la valeur reconnue, augmentée de 50 pour 100 à titre d'amende. En ce qui concerne les frais de l'*expertise*, ils sont supportés par le déclarant toutes les fois que la valeur déterminée par la décision arbitrale excède de 5 pour 100 la valeur déclarée; dans l'hypothèse contraire, ils sont à la charge de la douane.

Les règles et formalités que nous venons d'indiquer pour les *expertises* portant sur des marchandises taxées *ad valorem* ont été établies en exécution du traité de commerce conclu en 1860 avec l'Angleterre; elles ont été radicalement modifiées par une nouvelle convention passée avec ce pays en 1874 et dont le bénéfice a été successivement étendu à la Belgique, à la Hollande, a la Suisse, à l'Allemagne et à l'Autriche. D'après cette convention, qui est beaucoup plus favorable aux importateurs, la douane a la faculté, lorsqu'elle juge que des marchandises ont été mésestimées par le déclarant, soit de les préempter en payant le prix porté sur la déclaration, augmenté de 10 pour 100, soit de provoquer l'*expertise*. Dans ce dernier cas, le droit de préemption se trouve éteint pour la douane, et l'importateur peut réclamer la remise immédiate de sa marchandise, moyennant engagement cautionné de payer les droits et amendes qui pourront résulter de l'*expertise*. Dans le premier cas, le déclarant peut suspendre l'effet de la préemption en réclamant lui-même l'*expertise;* mais alors la marchandise reste aux mains de la douane jusqu'à décision des experts. De quelque façon que l'*expertise* ait été provoquée, la douane et l'importateur sont tenus de choisir leurs experts parmi les négociants ou fabricants portés sur une liste dressée chaque année, pour chaque bureau, par la chambre de commerce dans le ressort de laquelle se trouve ce bureau. En cas de désaccord entre les deux experts, le président du tribunal de commerce désigne un tiers arbitre, lequel ne peut être choisi que parmi les négociants ou fabricants qui s'occupent pratiquement du produit qui fait l'objet du litige. Enfin, la douane et le déclarant peuvent, l'un ou l'autre, demander que l'*expertise*, au lieu d'être faite au bureau d'importation, soit effectuée à Paris.

EXPIAT s. m. (èk-spi-a). Syn. de CAGOT.

Expiation de Savéli (L'), roman de Mme H. Gréville (Paris, 1876, in-8°). L'auteur, qui a longtemps habité la Russie, s'est fait rapidement une légitime renommée par l'exactitude des peintures et l'intérêt dramatique de ses romans. L'*Expiation de Savéli* est un de ses meilleurs. Bagrianof, seigneur russe de l'ancien régime, s'est depuis longtemps fait exécrer par ses paysans. L'un d'eux, Savéli, est désigné par lui pour partir comme soldat, parce qu'il lui a répondu de travers; or, en Russie, on est soldat toute sa vie. La fiancée de Savéli se résout à aller trouver Bagrianof. Voici comment Mme Gréville raconte l'entrevue : « Arrivée dans le vestibule, Fédotia resta interdite. Elle avait déjà la main sur le bouton de la porte, prête à s'enfuir, lorsque Bagrianof passa la tête hors de son cabinet. « Eh bien, dit-il, où vas-tu? Entre » donc. » Il ouvrit la porte toute grande. « Tu » me voulais quelque chose? Que demandais-tu » à Timothée? — Je voulais... O maître! ac- » cordez-moi la grâce de Savéli et je vous bé- » nirai jusqu'au dernier jour de ma vie! » s'écria Fédotia fondant en larmes, et, se précipitant aux pieds de Bagrianof, elle toucha trois fois la terre du front. « Savéli? l'inso- » lent qui m'a répondu hier, devant le village, » avec tant d'impudence? — Oui, maître; il ne » le fera plus, s'écria Fédotia en pleurant à » chaudes larmes. Pardonnez-lui; ne le faites » pas soldat, ne l'envoyez pas au loin; je mour- » rai, maître. Vous ne voulez pas la mort d'une » pauvre fille? — Tu l'aimes donc bien? de- » manda Bagrianof. — C'est mon fiancé; nous » voulions obtenir de vous de nous marier à » Pâques. Permettez-nous, seigneur, de nous » marier et faites grâce à Savéli. — C'est lui » qui t'a envoyée? demanda Bagrianof sans » rire. — Non, maître, il ne sait pas que je suis » venue. — C'est plus intéressant; mais, dis- » moi, pourquoi veux-tu que je lui pardonne, à » ton fiancé? Je n'ai pas de raison pour l'ai- » mer, moi. » Fédotia ne put trouver de réponse. Elle chercha un instant, puis, faute de mieux, elle revint à sa première idée : « Nous vous bénirons jusqu'au dernier jour » de notre vie, répéta-t-elle le gosier plein de » larmes. — Je veux bien lui pardonner, dit » Bagrianof, qui ne la quittait pas des yeux; » mais il fait froid pour causer; viens par ici. » Il la fit passer devant lui dans son cabinet et ferma la porte. Fédotia, troublée, se tenait debout au milieu de la pièce. « Ecoute, dit-il » en lui prenant les deux mains, tu tiens beau- » coup à la grâce de ton Savéli? — Oui, sei- » gneur, plus qu'à tout au monde. — Eh bien, » tu l'auras. » Fédotia, éperdue de joie, se jeta aux pieds de Bagrianof, riant, pleurant, baisant ses vêtements. « Ne baise pas mes pieds, » s'écria Bagrianof, c'est du bien perdu. Ton » Savéli ne sera pas soldat, mais tu vas me » dire merci. — Que le Seigneur vous comble » de bénédictions! » commença la jeune fille, prête à défiler le long chapelet de bénédictions dont les paysans russes ne sont pas avares. « Ce n'est pas ainsi que je l'entends. » Allons, sois gentille, ne fais pas trop de bruit, » hein? » Il la saisit par la taille et l'enleva. En perdant pied, Fédotia poussa un cri perçant. « Si tu cries, je te mets dehors et ton » Savéli ira en Sibérie! gronda le seigneur. » Pas un mot! tu m'entends? » Fédotia ne dit plus rien. Lorsqu'elle sortit du cabinet de Bagrianof, aussi blanche que la neige du dehors, elle marchait d'un pas automatique. « Attends, lui dit Bagrianof, qui la recon- » duisait, je vais te donner un mouchoir. » Il en prit un dans l'armoire, le déplia et le posa sur le bras de la jeune paysanne, toujours muette. »

C'est ce mouchoir et la démarche mal assurée de Fédotia qui révèlent tout à Savéli, venu au-devant d'elle. Il accable de reproches la pauvre fille, qui, sans toujours desserrer les lèvres, se met à courir vers la rivière. Savéli et ses camarades plongent dans la glace, mais ne peuvent ramener qu'un cadavre. Tout le village, depuis longtemps opprimé par Bagrianof, se soulève d'horreur, et le soir même les paysans se concertent en silence. La nuit venue, ils pénètrent dans la demeure seigneuriale. C'est encore une des belles pages du livre :

« Un à un, se succédant en file serrée, les paysans entrèrent sans bruit; leur respiration s'entendait à peine. Quand la chambre fut pleine, la porte se referma et Bagrianof se mit brusquement sur son séant. Souvent dans ses rêves, car ses rêves avaient été les vengeurs de ceux qu'il opprimait, il avait vu sa chambre pleine de têtes hideuses qui le regardaient avec des yeux féroces... Cette fois, le rêve avait une si poignante apparence de réalité, qu'il resta les yeux ouverts, la bouche béante, sans oser conjurer la vision à l'aide du signe de croix habituel. Ses ennemis étaient au grand complet; tous ceux qu'il avait lésés, tous ceux qu'il avait frappés ou molestés, ceux dont il avait déshonoré les filles ou les sœurs, ceux dont il avait envoyé les fils ou les frères en Sibérie, tous étaient là, chacun une hache ou un couteau à la main et tout près de lui, contre le lit, le père et le fiancé de Fédotia, qui le regardaient avec des yeux ardents. Un autre, derrière eux, allumait des bougies pour y voir plus clair. » Bagrianof a beau supplier, il n'attendrit personne et est assommé sur place. Les paysans mettent ensuite le feu au château.

Leur crime reste impuni. L'expiation du principal coupable, Savéli, qui a été l'instigateur du complot, est toute morale. Il se marie avec une autre Fédotia et réussit à faire fortune. Cependant le souvenir du meurtre, sinon le remords le tourmente parfois. Il est religieux, comme tous les paysans russes, et est épouvanté, un jour, de se voir refuser l'absolution par son pope, qu'il croyait ignorer le crime et qui, vingt ans après, le lui rappelle. Le pope veut qu'au moins il avoue son repentir; mais il ne peut tirer de Savéli autre chose que ces paroles : « Il l'avait mérité! » Une autre idée le tourmente encore : il a un fils, et ce fils, qui ne sait rien du passé de son père, aime la fille de Bagrianof; le pope apprend la vérité aux deux amoureux, qui se quittent pour ne plus se revoir. A son lit de mort, Savéli fait appeler Catherine Bagrianof, qui lui pardonne, mais son dessein est irrévocable et elle n'épousera pas le fils du meurtrier de son père.

Ce roman est plein d'intérêt et doit une grande partie de son charme à la nouveauté et à l'originalité des détails de mœurs dont chaque page est remplie.

EXPLOSEUR s. m. (èk-splo-zeur — rad. *explosion*). Appareil servant à enflammer à distance les fourneaux de mines, au moyen d'un courant électrique. M. Bréguet est l'inventeur de cet appareil, qui a été modifié par M. Trève, capitaine de vaisseau, et employé par lui pendant le siége de Paris par les Prussiens.

* **EXPLOSIBLE** adj. — *Balles explosibles.* V. BALLE, dans ce *Supplément.*

* **EXPLOSIF, IVE** adj. — Gramm. Se dit d'une consonne qui se prononce d'un seul coup, par une sorte d'explosion de la voix. On l'appelle aussi CONSONNE MOMENTANÉE.

EXPLOSIONNER v. n. ou intr. (èk-splo-zi-o-né — rad. *explosion*). Faire explosion : *Les experts ont reconnu que cette substance* EXPLOSIONNE *avec la plus grande facilité.*

* **EXPORTATION** s. f. — **Encycl.** *Législation et administration.* Non contente de frapper de taxes considérables et souvent même de prohibition les marchandises importées de l'étranger, l'ancienne législation douanière grevait nos propres produits, à leur sortie de France, de droits parfois très-élevés et dont quelques-uns même avaient un caractère prohibitif. Les matières premières que l'industrie semblait avoir intérêt à ne pas laisser passer à l'étranger étaient le plus lourdement imposées. Ainsi, pour ne remonter qu'à 1853, les peaux payaient 16 francs, 20 francs, 25 francs, 46 francs ou 70 francs par 100 kilogrammes, selon qu'elles étaient petites ou grandes, fraîches ou sèches; les poils, 50 francs; les soies en cocon, 30 francs; les soies teintes pour tissage, 600 francs; les bois à construire exportés par mer, 25 francs le stère; le bois de noyer, 30 francs les 100 kilogrammes; les meules à moudre, 3 à